

1

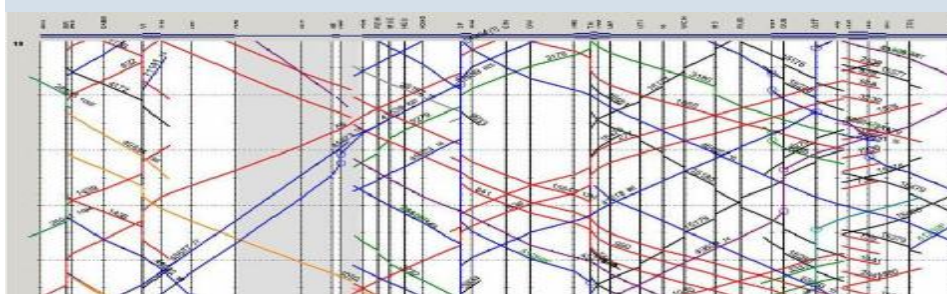
Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
Berne, le 18 novembre 2008
Point 10 de l'ordre du jour: Sillon Suisse SA



Sillon Suisse SA

L'organe indépendant d'attribution des sillons

Dr Thomas Isenmann, Directeur



© 2006 trasse schweiz ag | sillon suisse sa | traccia svizzera sa | swiss train paths ltd

2

Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
Berne, le 18 novembre 2008
Point 10 de l'ordre du jour: Sillon Suisse SA



Qu'est-ce qu'un sillon?

Sillon

- L'attribution d'un sillon autorise un train spécifique à circuler sur un tronçon ferroviaire dans un créneau horaire défini

Attribution des sillons

- Avec la réforme des chemins de fer 1, introduction de l'accès au réseau; concurrence dans le fret ferroviaire
- Pas de droits «d'ancienneté» en ce qui concerne l'accès au réseau, commandes de sillons chaque année
- L'organe d'attribution des sillons coordonne les commandes de sillons et règle les conflits

© 2006 trasse schweiz ag | sillon suisse sa | traccia svizzera sa | swiss train paths ltd

3

Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
Berne, le 18 novembre 2008
Point 10 de l'ordre du jour: Sillon Suisse SA



Qui est sillon.ch?

Objectif

- Organe indépendant d'attribution des sillons conformément à l'accord bilatéral sur les transports terrestres entre la Suisse et l'UE

L'une des exigences de l'accord bilatéral sur les transports terrestres

- L'organe d'attribution des sillons doit être indépendant des entreprises ferroviaires sur le plan juridique, organisationnel et décisionnel

Identité

- Impartiale: garante d'une concurrence loyale et d'un accès au réseau non discriminatoire
- Prestataire de services axés sur les besoins des clients: qualité élevée et efficience

© 2006 trasse schweiz ag | sillon suisse sa | traccia svizzera sa | swiss train paths ltd

4

Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
Berne, le 18 novembre 2008
Point 10 de l'ordre du jour: Sillon Suisse SA



Pourquoi sillon.ch a-t-elle été fondée?

- Message sur la réforme des chemins de fer 2 du 23 février 2005: proposition d'institution d'un service d'attribution des sillons indépendant
- Rejet du message: retard de cinq ans environ
- Début 2006, les CFF, le BLS et le SOB externalisent l'attribution de leurs sillons vers un organe indépendant;
fondent sillon.ch de concert avec l'Union des transports publics
- Objectif: acquérir des expériences en vue de la révision de la réforme des chemins de fer 2
- Le Conseil fédéral a accueilli favorablement la création de ce nouvel organe

© 2006 trasse schweiz ag | sillon suisse sa | traccia svizzera sa | swiss train paths ltd

Quelles sont les fonctions de sillon.ch?

Attribution des sillons

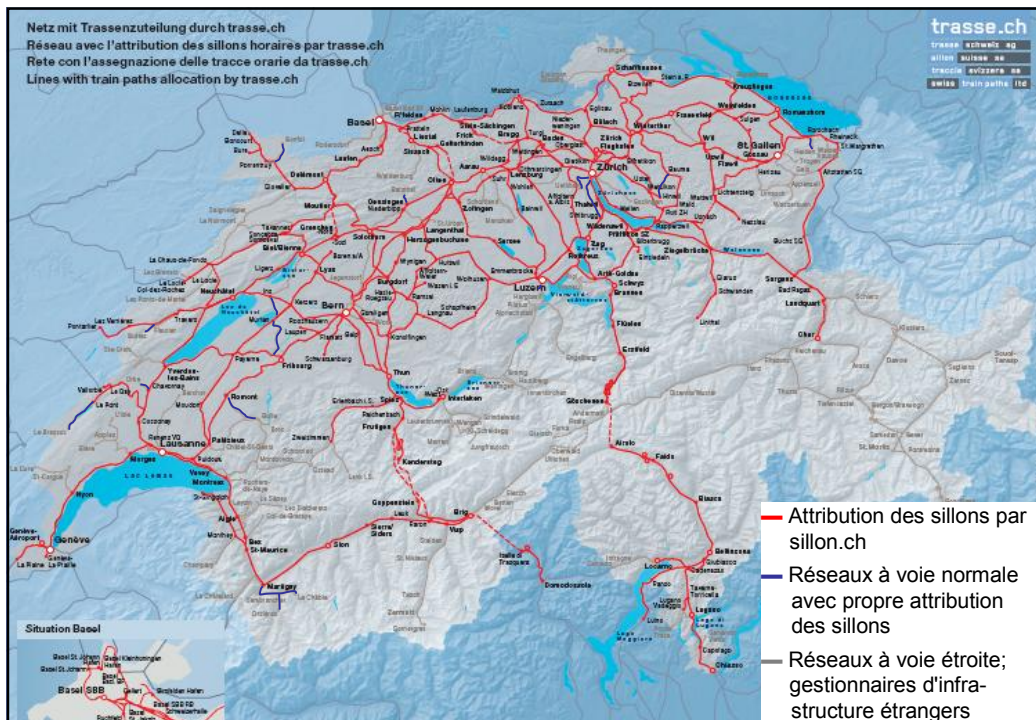
- Ensemble du processus dans l'horaire annuel et l'horaire en cours

Horaire

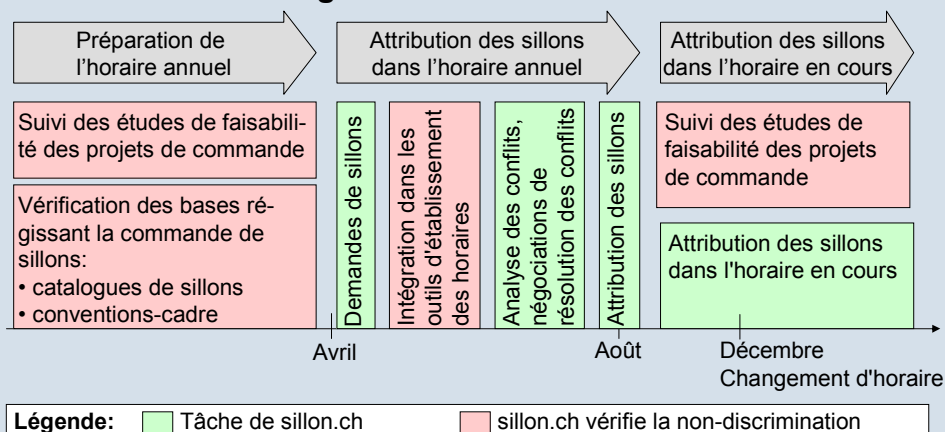
- Suivi de l'établissement des horaires par les gestionnaires d'infrastructure
- Garantie du principe de non-discrimination
- Approbation des projets d'horaire des gestionnaires d'infrastructure

Analyse de capacité des lignes surchargées (OARF art. 12a)

- Examen des raisons; mise en évidence de mesures possibles pour y remédier



Comment sillon.ch garantit-elle la non-discrimination?



Comment sillon.ch garantit-elle la non-discrimination?

Responsabilités dans l'établissement des horaires

sillon.ch → non-discrimination; gestionnaires d'infrastructure → stabilité

Qu'est-ce qu'un horaire discriminatoire?

- L'horaire = la meilleure mise en œuvre possible des souhaits de sillons
- Un horaire est discriminatoire si
 - des demandes de sillons réalisables sont refusées;
 - en cas de demandes de sillons non réalisables, il n'est pas proposé les meilleures alternatives possibles;
 - les bases juridiques ne sont pas appliquées correctement.

9

Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
Berne, le 18 novembre 2008
Point 10 de l'ordre du jour: Sillon Suisse SA



Quelle est la forme d'organisation de sillon.ch?

Forme juridique et propriétaires

- Société anonyme à but non lucratif
- Propriétaires à 25% chacun: CFF, BLS, SOB et Union des transports publics (UTP)

Direction indépendante

- Pas de propriétaire majoritaire
- Conseil d'administration indépendant des commanditaires de sillons (membres ne provenant ni du domaine des transports, ni de la direction d'une entreprise ferroviaire qui adresse des demandes de sillons à sillon.ch)
- Interdiction aux propriétaires de donner des instructions aux membres du Conseil d'administration

© 2006 trasse schweiz ag | sillon suisse sa | traccia svizzera sa | swiss train paths ltd

10

Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
Berne, le 18 novembre 2008
Point 10 de l'ordre du jour: Sillon Suisse SA



Quelle est la forme d'organisation de sillon.ch?

Affiliations

- RailNetEurope RNE: association européenne des gestionnaires d'infrastructure et des services d'attribution des sillons

Financement

- Redevance des gestionnaires d'infrastructure des CFF, du BLS et du SOB pour l'attribution des sillons sur leurs réseaux

Personnel

- 11 collaborateurs; 10,6 postes à plein temps
- 1 collaborateur détaché pour deux ans à RNE, à Vienne, responsable de l'harmonisation internationale des processus d'établissement des horaires et de la planification des sillons

© 2006 trasse schweiz ag | sillon suisse sa | traccia svizzera sa | swiss train paths ltd

11

Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
Berne, le 18 novembre 2008
Point 10 de l'ordre du jour: Sillon Suisse SA



Quelle différence par rapport à la commission d'arbitrage?

sillon.ch = joueur «loyal»

- assume des tâches d'infrastructure définies de manière indépendante et impartiale
- garantit la non-discrimination dans les bases régissant son activité
- peut être poursuivie en justice par l'organe de régulation

CACF = arbitre et organe judiciaire chargé de trancher les litiges

- est l'organe de régulation
- vérifie si les entreprises ferroviaires et sillon.ch travaillent de manière non discriminatoire
- statue sur les litiges des entreprises ferroviaires

Convention sillon.ch – CACF

- sillon.ch a assuré à la CACF un droit de regard sur ses activités par la signature d'une convention

© 2006 trasse schweiz ag | sillon suisse sa | traccia svizzera sa | swiss train paths ltd

12

Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
Berne, le 18 novembre 2008
Point 10 de l'ordre du jour: Sillon Suisse SA



Expériences et défis

Entretiens annuels de feed-back avec les entreprises ferroviaires

- Reconnaissance de la transparence des processus
- Reconnaissance de la bonne assistance lors de la commande des sillons

Défis

- Sollicitation croissante du réseau ferroviaire
 - Le nombre de conflits de sillons augmentera
 - La résolution des conflits se compliquera
 - La non-discrimination revêtira une importance encore plus grande

© 2006 trasse schweiz ag | sillon suisse sa | traccia svizzera sa | swiss train paths ltd

13

Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
Berne, le 18 novembre 2008
Point 10 de l'ordre du jour: Sillon Suisse SA

trasse.ch

trasse schweiz ag
sillon suisse sa
traccia svizzera sa
swiss train paths ltd

Merci de votre attention

Sillon Suisse SA
Schwarztorstr. 31
Case postale 8521
3001 Berne

T: 031 384 20 40
F: 031 384 20 41

info@trasse.ch
www.sillon.ch

